

## REUNION BE VISIO MARDI 07 DÉCEMBRE 2021

<b>Membres Présent(s)</b>	CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric, SERRANO Didier
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	FORTUIT Gérald, FRITSCH Guillaume, LAGAND Max, MAZE Benjamin, SAINT JEAN Bernard, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	

\*\*\*\*\*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou le Trésorier Général, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

- |  |          |
|--|----------|
| <b>1. Point Coronavirus</b>  | <b>1</b> |
| <b>2. Calendrier des épreuves nationales pour validation</b>                             | <b>1</b> |
| <b>3. Championnat d'Europe des Clubs de Relais Mixtes de Triathlon - Aide financière</b> | <b>1</b> |
| <b>4. Demande d'adaptation du règlement financier</b>                                    | <b>2</b> |

\*\*\*\*\*

### 1. Point Coronavirus

Au regard de l'aggravation de la situation sanitaire en France et du pic des contaminations qui est attendu pour le mois de janvier 2022, le BE s'est réuni pour se prononcer sur les modalités d'organisation des différentes réunions fédérales prévues début 2022.

#### **Ont notamment été votées à l'unanimité les dispositions suivantes :**

- 1. annulation des réunions physiques en janvier 2022 (au siège ou à l'extérieur)**
  - **Soirée des champions** (pas de reprogrammation car cet événement avait vocation à célébrer les médailles olympiques et paralympiques et cela n'a plus de sens de célébrer des médailles olympiques et paralympiques un an après leur obtention)
  - **séminaire fédéral** (à reprogrammer)
  - **BE physique prévu début janvier** (visioconférence)
  - **colloque des arbitres nationaux et délégués techniques** (à reprogrammer)
- 2. maintien de la réunion des athlètes et de la DTN en présentiel (compte tenu des besoins spécifiques, à condition d'un strict respect des gestes barrières et du contrôle obligatoire du Pass sanitaire).**

## 2. Calendrier des épreuves nationales pour validation

Sur proposition de la Commission des Epreuves Nationales, **le BE a validé à la majorité le calendrier des Epreuves nationales pour la saison 2022 ci-après :**

TRIATHLON		
Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon GRAND PRIX F.F.TRI.	14 mai	FRÉJUS (83)
	19 juin	DUNKERQUE (59)
	02 juillet	METZ (54)
	03 septembre	QUIBERON (56)
	10 septembre	SAINT-JEAN-DE-MONTS (85)

TRIATHLON		
Championnat de France des Clubs de Division 2 de Triathlon	19 juin	DUNKERQUE (59)
	03 juillet	METZ (54)
	03 septembre	QUIBERON (56)
	11 septembre	SAINT-JEAN-DE-MONTS (85)

TRIATHLON			
Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon	Zone Sud - Est	02 juillet	LAPTE (43)
	Zone Sud - Ouest	02 juillet	BORDEAUX (33)
	Finale	4 sept.	TOURS (37)
Championnat de France Individuel de Triathlon Distance S		04 juin	PONTIVY (56)
Championnat de France Individuel distance L de Triathlon		14 juillet	LA SALVETAT-SUR-A GOUT (34)
Championnat de France Individuel Jeunes de	Zone Nord - Est	22 mai	SAULXURE-SUR-

<b>Triathlon</b>			<b>MOSELOTTE (88)</b>
	<b>Zone Sud - Est</b>	<b>22 mai</b>	<b>DIGNE-LES-BAINS (04)</b>
	<b>Zone Sud - Ouest</b>	<b>22 mai</b>	<b>BRIVE (19)</b>
	<b>Zone Centre - Ouest</b>	<b>22 mai</b>	<b>CHEMILLE-SUR-INDROIS (37)</b>
	<b>Finale</b>	<b>05 juin</b>	<b>PONTIVY (56)</b>
<b>Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon</b>			<b>17 juillet</b> <b>ANGERS (49)</b>
<b>Championnat de France Individuel de Cross-Triathlon</b>		<b>12 juin</b>	<b>VIENNE CONDRIEU (38)</b>
<b>Championnat de France Individuel de Paratriathlon</b>		<b>11 sept.</b>	<b>SAINT-JEAN-DE-MONTS (85)</b>

## DUATHLON

<b>Championnat de France des Clubs de Division 1 de Duathlon GRAND PRIX F.F.TRI.</b>	<b>Etape 1</b>	<b>20 mars</b>	<b>CAMBRAI (59)</b>
	<b>Etape 2</b>	<b>03 avril</b>	<b>PARTHENAY (79)</b>
	<b>Etape 3</b>	<b>15 mai</b>	<b>SAINT AVERTIN (37)</b>
	<b>Etape 4</b>	<b>12 juin</b>	<b>LA TRICHERIE (85)</b>
	<b>Finale</b>	<b>10 sept.</b>	<b>AVALLON (89)</b>
<b>Championnat de France des Clubs de Division 2 de Duathlon</b>	<b>Etape 1</b>	<b>20 mars</b>	<b>CAMBRAI (59)</b>
	<b>Etape 2</b>	<b>03 avril</b>	<b>PARTHENAY (79)</b>
	<b>Etape 3</b>	<b>12 juin</b>	<b>LA TRICHERIE (85)</b>
	<b>Finale</b>	<b>10 sept.</b>	<b>AVALLON (89)</b>
<b>Championnat de France des Clubs de Division 3 de Duathlon</b>	<b>Zone Sud - Est</b>	<b>3 avril</b>	<b>VALENCE (26)</b>
	<b>Zone Centre - Ouest</b>	<b>01 mai</b>	<b>LES HERBIERS (85)</b>
	<b>Finale</b>	<b>11 sept.</b>	<b>AVALLON (89)</b>

<b>Championnat de France Individuel Distance S de Duathlon</b>	<b>07 mai</b>	<b>CHATEAUROUX (36)</b>
<b>Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon</b>	<b>08 mai</b>	<b>CHATEAUROUX (36)</b>

#### AUTRES DISCIPLINES ENCHAINÉES

<b>Championnat de France Individuel d'Aquathlon Adultes et Jeunes</b>	<b>16 juillet</b>	<b>ANGERS (49)</b>
<b>Championnat de France de Bike &amp; Run</b>	<b>27 novembre</b>	<b>PALaiseAU (91)</b>

Le secteur de la Vie sportive sera chargé de contacter les candidats non retenus / candidats retenus afin de les informer de la décision du BE. Ce processus devra être systématisé lors des appels à candidatures pour l'organisation des futures épreuves de la F.F.TRI..

Une fois cette étape réalisée, le calendrier sera publié sur le site fédéral.

### **3. Championnat d'Europe des Clubs de Relais Mixtes de Triathlon - Aide financière**

Lors du mandat précédent, l'équipe dirigeante avait validé une aide financière de 2 000€, pour les 3 clubs qui participent au Championnat d'Europe des Clubs de Relais Mixte (soit un total de 6000 €).

Cette année, un total de cinq clubs a participé au Championnat d'Europe des Clubs de Relais Mixtes de Triathlon dans les catégories adultes et jeunes.

Concernant la catégorie adultes, à titre exceptionnel, la F.F.TRI. a pu engager 4 clubs sur ce championnat (2 ont été qualifiés sportivement, 1 a bénéficié d'un quota supplémentaire et 1 a été qualifié d'office au regard de son résultat de la saison passée) :

- considérant le fait que les clubs de METZ TRIATHLON et d'ISSY TRIATHLON, se sont classés respectivement 1er et 2ème du Championnat de France des clubs de Relais Mixte 2021, ils ont été retenus sportivement ;
- considérant le fait que la F.F.TRI. disposait d'un quota supplémentaire, il a été fait choix de retenir le club du T.C. LIEVIN qui termine à la 3ème place du Championnat de France des Clubs de Relais Mixte 2021 ;
- considérant le fait que le club de POISSY TRIATHLON était Champion d'Europe en 2020, que ce club n'a pas obtenu de qualification sportive lors du Championnat de France des Clubs, l'ETU a octroyé à la F.F.TRI. la possibilité d'engager ce club dans la catégorie Adultes.

Ont donc participé au Championnat d'Europe des Clubs de Relais Mixtes de Triathlon, les clubs suivants :

Clubs	Catégorie Adultes	Catégorie Jeunes
Poissy Triathlon	1er	
Metz Triathlon	2ème	2ème
Issy Triathlon	5ème	
TC Liévin	8ème	
TC Châteauroux Métropole 36		7ème

***Pour la saison 2021, le BE décide à l'unanimité de répartir l'aide financière de 6000€ de la manière suivante : 1200€ par club***

***Pour la saison 2022, le BE s'est prononcé sur la suppression de cette aide financière afin de pouvoir concentrer le soutien financier à destination des organisateurs d'épreuves internationales organisées en France.***

#### **4. Demande d'adaptation du règlement financier**

Le règlement financier prévoit que tout engagement égal ou supérieur à 10 000€ TTC devra respecter les procédures ci-après :

Marché TTC	Procédure à suivre
Moins de 10 000€	Pas de procédure particulière, ni de mise en concurrence obligatoire.
Entre 10 000€ et 25 000€	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en place d'un cahier des charges par le Contrôleur du secteur budgétaire concerné.</li> <li>2. Transmission du cahier des charges au Trésorier Général pour avis.</li> <li>3. Transmission du cahier des charges à différents fournisseurs potentiels.</li> <li>4. Présentation au Trésorier Général de la meilleure proposition de réalisation de l'action résultant de l'étude des meilleures conditions de réalisation sur la base d'une approche tendant à l'atteinte du meilleur rapport qualité/prix.</li> <li>5. Validation du choix du prestataire par le Trésorier Général.</li> <li>6. Archivage des informations, devis et décisions.</li> </ol>

Supérieur à 25 000€	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mise en place d'un cahier des charges par le Contrôleur du secteur budgétaire concerné.<ol style="list-style-type: none"><li>a. définition du besoin</li><li>b. indication des conditions d'accès au marché (à quel endroit est accessible le cahier des charges)</li><li>c. indication de la durée de la procédure (délai pour candidater, délai d'analyse, délai de négociation, date de prise de décision)</li><li>d. indication des critères d'attribution</li></ol></li><li>2. Validation du cahier des charges par le service juridique</li><li>3. Transmission du cahier des charges au Trésorier Général pour avis.</li><li>4. Publication du cahier des charges et transmission du cahier des charges à différents fournisseurs potentiels.</li><li>5. Analyse des offres sur la base des critères définis dans le cahier des charges.</li><li>6. Présélection d'au plus trois offres, recueil de l'avis motivé du responsable de secteur budgétaire concerné et présentation à la Commission Nationale Financière pour avis consultatif</li><li>7. Validation du choix du prestataire par le Trésorier Général</li><li>8. Archivage des informations, devis et décisions.</li></ol>
------------------------	--

Force est de constater que ces procédures ne peuvent être systématiquement respectées (situations d'urgence, projets récurrents dépassant le plafond des 10 000 €, sollicitation de spécialistes disposant d'une expertise professionnelle particulière, etc).

Face à ce fonctionnement peu flexible, il semble donc nécessaire de mener une réflexion sur ce processus, soit pour relever le plafond des 10 000 €, soit pour trouver une solution moins chronophage pour la direction générale.

En conséquence, le BE remercie la Commission Nationale Financière de bien vouloir :

- mener une réflexion sur ce sujet
- proposer une évolution du règlement financier.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Cédric GOSSE**  
*Président*

**Didier SERRANO**  
*Secrétaire Général*